



Autorisation d'organisation d'un match amical - d'un tournoi

Masculins*

Féminines*

Club Organisateur :

Club(s) invité(s) :

Catégorie : <12 - <14 - <16 - <18 - >18 *

Date de la rencontre :

Lieu de la rencontre :

Arbitre de la rencontre :

Avis du Président de la COC - C67HB :.....

Rappels :

Cette autorisation n'est valable que pour de rencontres départementales, toute autre rencontre est du ressort de l'instance compétente, FFHB et LAHB.

Cette demande doit être envoyée à l'adresse suivante : Maison des sports - **Comité du Bas-Rhin de Handball** - COC, 4, rue Jean Mentelin - BP 95028 - 67035 STRASBOURG, 7 jours avant la date de la rencontre ou du tournoi.

Tous les participants à la rencontre doivent être licenciés.

- En cas de match de préparation de début de saison, chaque licencié est couvert par l'ancienne licence jusqu'au 15 septembre de l'année en cours, mais celle-ci devra être renouvelée avant la première compétition de la nouvelle saison.
- Etablir une feuille de match à renvoyer avec la présente autorisation visée par le président de la COC.

Toute rencontre amicale non déclarée est passible de sanction envers les clubs et l'arbitre